

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 16 novembre 2016 : prospective sur le changement climatique et la vigne, programme d'études économiques pour 2017 et gestion du potentiel viticole

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 16 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Jérôme Despey.

Étude prospective « La filière vignes & vins dans le contexte du changement climatique » : la filière vitivinicole se saisit du sujet

L'INRA a initié, depuis plusieurs années, des travaux importants sur le changement climatique et son impact sur l'agriculture. Dans ce cadre, un volet spécifique s'intéresse à la viticulture et une étude prospective a été menée sur les conditions et modalités de l'adaptation du secteur au changement climatique. Cette étude, qui vient d'aboutir, va être soumise à un large débat avec les opérateurs de la filière et la présentation au conseil spécialisé de la filière s'inscrit dans ce programme de travail.

À l'issue de cette présentation, les professionnels ont souhaité la mise en place d'une action conjointe de FranceAgriMer et de l'INAO pour que l'ensemble des acteurs de la filière s'approprient cette prospective et en déclinent un plan d'action. Des travaux importants seront donc menés dès janvier 2017 sur ce thème.

Conjoncture mondiale vitivinicole : les grandes tendances 2016

FranceAgriMer a présenté aux membres du conseil un point sur la conjoncture vitivinicole mondiale (source OIV). La production mondiale de vin (hors jus et moûts) est estimée, pour 2016, à 259 Mhl, en recul de 5 % par rapport à 2015. Cette production figure parmi les plus faibles depuis 20 ans et témoigne de situations très contrastées, conséquences des différents événements climatiques.

La consommation mondiale de vin pourrait être évaluée pour 2016 dans une fourchette de 239,7 à 246,6 Mhl, soit à environ 240 Mhl.

Études économiques : construction du programme 2017 pour les filières vin et cidre

Les membres du conseil ont pris connaissance du programme d'études de FranceAgriMer, envisagé pour 2017 pour les filières viticole et cidricole. Cet exercice annuel – effectué depuis 2014 sur une période de trois ans glissants (visualisation du programme de l'année en cours et de la programmation sur les deux années à venir) a pour objectif de définir, en concertation avec les partenaires de l'établissement, un programme adapté aux besoins et compatible avec les ressources de FranceAgriMer.

À l'occasion de cette réflexion, le conseil a également approuvé la décision de travailler au développement de l'observatoire de la viticulture française et des cépages, outil Web qui permet aujourd'hui de suivre les principales caractéristiques de la production viticole et de ses évolutions.

Mesure « investissements des entreprises » : la clôture de l'appel à projets est reportée au lundi 16 janvier 2017 minuit

Pour permettre aux entreprises de remplir leurs dossiers de demande d'aide aux investissements dans les chais viticoles avec suffisamment de temps, les membres du conseil ont souhaité le report de la date de clôture de l'appel à projets, qui est fixée au lundi 16 janvier 2017 minuit. Un message sera diffusé dès cette semaine sur le site internet de FranceAgriMer et dans la téléprocédure Viti-investissements.

Gestion du potentiel viticole : les demandes de limitations régionales en plantations nouvelles pour 2017

À l'issue des réunions qui se sont tenues au sein des conseils de bassin, un état des lieux des demandes de limitations régionales pour les autorisations de plantations nouvelles pour 2017 a été présenté aux membres du conseil spécialisé de FranceAgriMer.

Au total, 124 demandes ont été présentées dont :

- 83 demandes pour les AOC, dont 2 demandes mixtes AOC/IGP et 2 demandes mixtes AOC/IGP/VSIG ;
- 19 demandes pour les IGP, dont 2 demandes mixtes AOC/IGP et 2 demandes mixtes AOC/IGP/VSIG ;
- 29 demandes pour les VSIG, dont 2 demandes mixtes AOC/IGP/VSIG.

À la suite de cette présentation, le conseil s'est prononcé sur les demandes concernant les VSIG et a donné un avis favorable sur la mise en place de 5 limitations régionales en VSIG. Concernant les autres demandes relatives aux VSIG, un travail complémentaire par les demandeurs devra être mené et les avis interviendront en décembre 2016.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière viticole sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : etudesCSVins161116

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr
